



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°105/2020 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2020

Date d'envoi de la convocation = 06/10/2020
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 62
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 11
Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille vingt, le douze octobre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Charles BASCLE, Sandrine ANGLEZAN, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Michel CEGIELSKI, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Monique GRAZIANO-BAYLE, Corine MARTIN, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Alain POMMIER, Jean Christian REY, Justine ROUQUAIROL, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Sébastien BAYART, Stéphane MAURIN, Gilles DELALIEU, Ulric BELANGERE, José RIEU, Philippe LAGET, Manon CROUSIER, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Florian REYROLLE, Julie MERCIER, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Didier BONNEAUD, Catherine CHANTRY, Christine CLERC, Ghislaine DE VERDUZAN, Catherine PECASTAING, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Marie-Chantal PIONNIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, François BARBE, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Philippe GAMARD, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, André LOPEZ, Jean-Marc LAURENS, Sophie GUIGUE, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Béatrice LOISON, Éric AJASSE.

Absents ayant donné procuration : Jean-Yves CHAPELET à Michèle FOND-THURIAL, Pascale BORDES à Alain POMMIER, Anthony CELLIER à Philippe BERTHOMIEU, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Yves CAZORLA à Manon CROUSIER, Patricia CHENEL à Patrick PANNETIER, Muriel ROY-CROS à Sophie GUIGUE, Benjamin DESBRUN à Vincent ROUSSELOT, Daniel MOUCHETANT à Claire LAPEYRONIE, Martine CŒUR à Philippe GAMARD, Véronique HERBÉ à Bernard JULIER.

Absent : Fred MALHER, Thierry VINCENT.

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

Objet : Fixation des durées d'amortissement.

Vu l'article 2 de la loi 94-504 du 2 juin 1994 portant disposition budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et le décret 96-523 du 13 juin 1996 qui ont posé le principe de l'amortissement obligatoire des immobilisations pour les communes et établissements de plus de 3 500 habitants,

Vu les articles L 2321-2 et L 2321-3 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'article 64 de la loi NOTRe, prévoyant le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;

- de revoir la délibération n° 28/2012, et fixer les durées d'amortissement sur tous les budgets de l'agglomération, comme suit, avec application de l'amortissement linéaire :

Acquisitions	Durée en années
Etudes non suivies de travaux (max 5 ans)	5
Logiciels	2
Concessions, brevets, licences	3
Frais d'études, recherches et développement	5
Frais d'insertion	1
Véhicules	5
Camions et véhicules industriels	8
Mobilier	10
Matériel de bureau électrique ou électronique	5
Matériel informatique	5
Matériel classique	10
Installations et appareils de chauffage	15
Installations électriques et téléphoniques	10
Equipement de garage et ateliers	10
Equipements de cuisine	10
Equipements sportifs	10
Installation de voirie	30
Plantations (y compris arbres, arbustes, arrachage)	20
Réseaux divers (hors réseaux des services d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales urbaines)	20
Agencement et aménagement de bâtiments, installations générales	15
Autres constructions : exemple déchetteries	20
Bâtiments durables, dont ouvrages de stockage d'eau potable (châteaux d'eau, réservoirs)	50
Bâtiments légers, abris	15
Autres agencements et aménagements	30
Autres agencements et aménagements de terrain	15
Autres installations techniques, matériels et outillage	10

Schéma Directeur eau potable, eaux usées, eaux pluviales urbaines	15
Canalisations d'adduction et de distribution d'eau potable, accessoires associés et branchements	50
Canalisation de collecte et de transfert des eaux usées, accessoires associés et branchements	60
Canalisation de collecte et d'évacuation des eaux pluviales urbaines, accessoires associés et branchements	60
Compteurs d'eau potable chez les abonnés	15
Aménagement et génie civil des ouvrages de protection de la ressource en eau, de prélèvement d'eau, de production d'eau potable, de transfert et de reprise d'eau potable	40
Aménagement et génie civil des ouvrages de traitement des eaux usées, ainsi que des boues produites	40
Génie civil des ouvrages de transfert et de relèvement des eaux usées et/ou des eaux pluviales urbaines	30
Equipements des ouvrages de prélèvement d'eau, de production d'eau potable, de transfert et de reprise d'eau potable	15
Equipements des ouvrages de traitement des eaux usées et des boues produites, ainsi que des ouvrages de transfert et de relèvement des eaux usées et/ou des eaux pluviales urbaines	15
Lagunes et autres bassins avec géotextile pour le traitement des eaux usées ou le stockage des eaux pluviales urbaines	30
Bassin de stockage-restitution ou stockage-infiltration pour les eaux pluviales urbaines	40
Immobilisations inférieures à 600 €	1

Le décret n°2011-1951 du 23 décembre 2011 applicable à l'instruction comptable M14 au 1er janvier 2012 précise que les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées sont fixées en fonction de la durée de vie du bien financé par ladite subvention, soit :

- cinq ans pour les biens mobiliers, le matériel ou les études ;
- quinze ans pour les biens immobiliers ou les installations ;
- trente ans pour les projets d'infrastructure.

Certaines communautés de communes avaient fixé des durées d'amortissement pour des projets spécifiques. Il est proposé de les reconduire.

Acquisition	Durée
Sentiers d'interprétation de Le Garn (année délibération 2011)	10
Pluvial crèche à Goudargues (année délibération 2011)	10
Aménagement des aires de camping car (année délibération 2011)	10

Subventions données aux propriétaires dans le cadre des réhabilitations de ANC (année délibération 2011)	5
Aménagement de la cour du château de Cornillon (année délibération 2006)	20
Mise en lumière du patrimoine de la Communauté de Communes Valcézard (année délibération 2006)	10
Aménagement du sentier d'interprétation du St Michel (année délibération 2006)	10
Restauration du petit patrimoine bâti dans le cadre du PPE (année délibération 2006)	20
Charte paysagère (année délibération 2009)	10
Etudes conception de la ZAE "mas rouge" Carsan" non suivis de travaux (année délibération 2009)	5
Aménagement du réseau de sentiers de randonnées (année délibération 2005)	30

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 12 octobre 2020.

Le Président
Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le*

